

PLAQUETTE D'INFORMATION



Ensemble, vers
l'Énergie & la Mobilité Vertes

Blottie à la jonction du Vercors et du Diois, **ACOPREV (Association Communale de Production d'Énergies Vertes)** agit à l'échelle de 6 communes : Saint-Julien-en-Quint, Saint-Andéol, Vachères-en-Quint, Sainte-Croix, Ponet-et-Saint-Auban et Marignac.

Initié par des habitants, des élus et d'anciens élus sous forme associative, ACOPREV a ensuite créé la Société par Actions Simplifiée "**ACOPREV Centrales Villageoises du Val de Quint**", afin de mettre en oeuvre les projets et de porter les investissements sur les 6 communes.

Un des objectifs d'ACOPREV est de **produire de l'électricité renouvelable à hauteur de ce que le territoire consomme**. Il s'agit également d'**initier une mobilité propre, électrique et hydrogène**, et ainsi moins dépendre des produits pétroliers.

En même temps qu'accroître l'autonomie énergétique du territoire, ACOPREV participe à l'amélioration du réseau de distribution, et **crée de l'attractivité sur le territoire** (activité favorable à l'emploi local grâce à l'installation, la maintenance, ou encore la gestion).

ACOPREV souhaite mettre en oeuvre une **gestion locale et citoyenne de l'énergie** en associant les citoyens dans les décisions et en informant le plus grand nombre de l'avancée des projets et des actions concrètes.



Plaquette
réalisée en mai 2020
par Marie Lopez y Laso
dans le cadre d'une étude
sur la participation citoyenne,

en partenariat avec la Boutique des Sciences
de l'Université de Lyon et l'Université Panthéon-Sorbonne.

CONSOMMER UNE ÉLECTRICITÉ PRODUITE LOCALEMENT

La consommation des six communes est de 2537 MWh/an. ACOPREV porte une consommation cible de 2000 MWh/an comme base de travail dans la mesure où nous visons également une **sobriété passant par une réduction globale de notre consommation d'électricité.**

L'ambition est de **consommer directement 50% de l'électricité produite localement** par l'autoconsommation collective (le reste serait revendu).

OÙ EN SOMMES-NOUS CONCRÈTEMENT ? *Les équipements en mai 2020*

3 sites en production



- Une toiture privée de 50 m² à VACHÈRES
- Une toiture communale de 200 m² à MARNIGNAC
- Une toiture privée de 50 m² à MARNIGNAC
- Production annuelle prévue de 67 500 kWh



1 toiture en préparation



1 site en autoconsommation collective

- Une toiture privée (agricole) de 160 m² à SAINT-JULIEN-EN-QUINT
- Site pilote européen
- Production annuelle prévue de 37 000 kWh

HISTORIQUE

Février 2017

Juin 2018



Création de l'**association communale** à l'initiative de citoyens et d'anciens élus

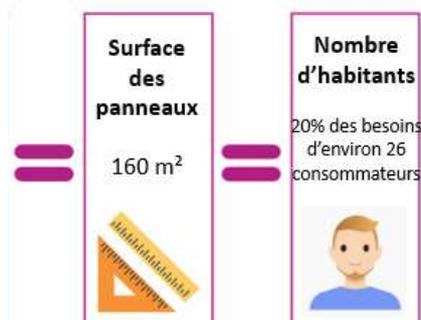
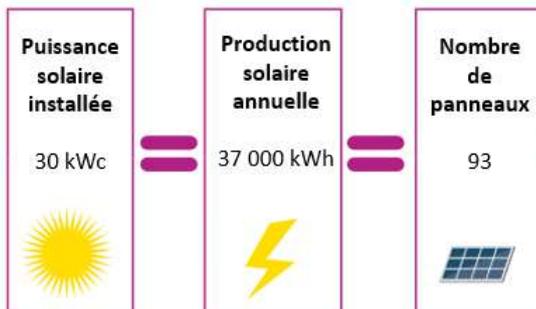
Création de la **société SAS ACOPREV Centrales Villageoises du Val de Quint**

POUR COMPRENDRE

Le **kilowatt-crête (kWc)** correspond à la puissance, c'est le potentiel, la force maximum possible.

Le **kilowatt-heure (kWh)** correspond à ce qui est produit, la quantité.

Un exemple concret, le site d'autoconsommation collective à Saint-Julien-en-Quint :



OBJECTIFS



Objectif de production de **2 000 MWh/an** à base d'un mix énergétique adapté, soit la consommation de **750 habitants**

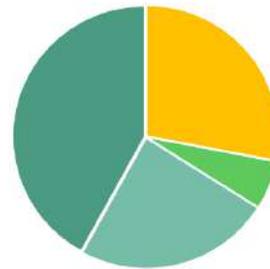


Ces besoins correspondent à 1 600 kWc, soit 8 800 m² de panneaux photovoltaïques. C'est pourquoi, un **mix énergétique** est envisagé, le solaire sera ainsi diversifié avec d'autres sources comme le micro-hydraulique par exemple.

LES FONDS DE LA SAS ACOPREV

Capital de la SAS : **90 500 €**

Répartition du capital par acteurs :



- Collectivités (les 6 communes et com com du Diois) (28%)
- Entreprises locales (6%)
- Habitants des 6 communes (24%)
- Partenaires extérieurs (42%)

La gouvernance de la SAS ACOPREV est partagée selon le principe « **une personne, une voix** ».

ACOPREV a un capital variable afin de permettre à chacun de prendre une part et devenir sociétaire.

Nous remercions les 88 sociétaires, grâce à vous, ces projets sont possibles !

« Se lancer dans un projet collectif de production d'énergie renouvelable s'apparente à une randonnée : un objectif ambitieux réclamant une bonne préparation, tout en étant une aventure ouverte et conviviale ! »



Mais au fait... POURQUOI ?



Qu'est-ce que ça pourrait m'amener ?



Est-ce que j'ai intérêt à soutenir un tel projet ?

LES RAISONS DIRECTES



Motivations économiques : installation des panneaux entièrement prise en charge par ACOPREV & bail pour la location de toiture



Motivations écologiques : électricité verte et locale au même prix



A l'avenir, électricité vendue par ACOPREV amenée à être moins chère que celle vendue sur le marché



Placement à long terme : en devenant sociétaire d'ACOPREV, retour sur investissement et augmentation de la valeur de la part

LES EFFETS INDIRECTES



Investissement par les entreprises locales dynamisant l'économie locale et favorisant les échanges locaux



Prestations par des artisans locaux : ACOPREV a recourt à des installateurs et charpentiers de la vallée de la Drôme



Attire des activités, des emplois et du public : participation à l'économie locale (gîtes, restaurants, location de logements)



Les projets ACOPREV captent des financements publics bénéfiques au territoire

COMMENT PASSER À L'ACTION ?



**Proposer sa toiture pour
produire de l'énergie solaire**



SITENER

- ACOPREV loue la toiture, **paye un loyer chaque année au propriétaire**
- ACOPREV investit et installe les panneaux photovoltaïques
- ACOPREV vend l'électricité en "obligation d'achat" (**tarif garanti sur 20 ans**) ou aux autoconsommateurs
- Modèle économique des Centrales villageoises : <http://www.centralesvillageoises.fr/>

**Rejoignez
ACOPREV !**

Pour proposer votre toiture, contactez-nous à info@acoprev.fr

*Si votre toiture n'est pas idéalement exposée, pas d'inquiétude :
il y a de multiples manières de rejoindre la dynamique ACOPREV !*



**Rejoindre l'opération
d'autoconsommation collective**



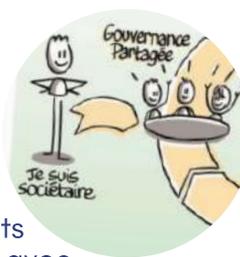
SOLARGRID

- ACOPREV produit de l'électricité qui est répartie entre les autoconsommateurs (couvre **15 à 25% de la consommation de chacun**)
- L'autoconsommateur voit la facture de son fournisseur habituel diminuer. L'autoconsommateur paie aussi une contribution à ACOPREV pour la fourniture d'**électricité verte et locale**
- ACOPREV s'est organisé pour que le coût total ne soit pas plus élevé
- L'autoconsommation collective débute à Saint-Julien-en-Quint avec 26 autoconsommateurs, et va **s'étendre aux 6 communes** dès que la réglementation le permettra

**Devenez
autoconsommateur !**

Si vous êtes intéressé pour devenir autoconsommateur, contactez-nous à info@acoprev.fr

Participer en tant que citoyen



- La **participation citoyenne** est le fil rouge des projets
- La vocation d'ACOPREV est de construire ses projets avec les habitants du territoire
- Son objectif est de créer du commun et des **liens sociaux**
- Son désir est d'expérimenter une **gouvernance citoyenne partagée**

Partagez vos idées par mail à :
boite.ideal@acoprev.fr

Participez aux Journées de l'Hydrogène !

Découvrir la mobilité à hydrogène



HYMOB

- Objectif de **produire de l'hydrogène à partir de la production d'énergie renouvelable locale**
- ACOPREV est l'initiateur d'un programme de **mobilité hydrogène (H2)** entre les métropoles de Valence, Grenoble et le PNR du Vercors
- Il s'agit du programme **ZERT** (Zéro Emission en Ruralité Territoriale)
- Projet de station de distribution hydrogène (voitures) et de démonstrateur avec des vélos à hydrogène
- Organisation de la **3^e édition des Journées Hydrogène** à Saint-Julien-en-Quint : promotion et information sur la mobilité hydrogène rurale

Pour plus d'informations contactez-nous à :



info@acoprev.fr

Et visitez nos sites internet :

www.acoprev.centralesvillageoises.fr

Inscrivez-vous à notre lettre d'information à partir du site :



www.acoprev.fr



Devenez sociétaire de la SAS ACOPREV Centrales Villageoises

Pour s'engager dans l'action et soutenir l'entreprise coopérative, devenez **sociétaire et entrepreneur responsable**. Vous pourrez alors participer à la gouvernance de la centrale villageoise selon le principe coopératif « **une personne, une voix** ».

Montant d'une action : 100 €

Pour cela, veuillez **remplir le bulletin de souscription** de parts de capital ci-joint et l'envoyer à

ACOPREV,
Centrales Villageoises
du Val de Quint
Technosite, Mairie,
35, route du Val de Quint
26150 Saint Julien en Quint

Pour imaginer ensemble des actions complémentaires à celles menées par la SAS ACOPREV Centrales Villageoises, vous pouvez également vous rapprocher de la **Commission "transition énergétique" de l'association VALDEQUINT**



Votre avis nous intéresse !

Participez à notre enquête sur :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdnlVildfCzumO3vgFIA5U7Sa\\$7OSzmnja8XF1SgBxfG0t1lg/viewform?usp=pp_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdnlVildfCzumO3vgFIA5U7Sa$7OSzmnja8XF1SgBxfG0t1lg/viewform?usp=pp_url)

Plaquette réalisée grâce au soutien de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ils partagent notre ambition et apportent leur contribution :



ST JULIEN EN QUINT VACHERES EN QUINT STE CROIX PONET ET ST AUBAN MARNAGNAC EN DIOIS ST ANDEOL



ACOPREV
Ensemble, vers
l'Énergie & la Mobilité Vertes